

modifient selon les cas : Le sousigné déclare, en outre, être propriétaire de obligations de l'émission de 1855, ou de l'émission de 1860, ou des émissions de 1855 et de 1860.

nombre d'obligations de l'émission nouvelle, égal ou inférieur au nombre des obligations qu'ils possèdent déjà, obtiendront, dans la répartition à faire, la préférence sur tous les nouveaux souscripteurs.

délivrés ultérieurement aux souscripteurs des obligations libérées. Art. 11. Si des obligations de l'émission nouvelle sortent au tirage qui aura lieu le 1er février 1863, les porteurs de titres provisoires auront droit au remboursement du capital au pair de 500 fr., et, en outre, aux lots qui auraient pu être attribués par le sort à leurs numéros; mais, sur le montant des décomptes remis à ces porteurs, la caisse municipale retiendra les sommes qui resteront dues par eux à la Ville, pour les obligations amorties.

capital, conserveront un revenu de 12 pour 100 jusqu'à la fin de la Société (49 ans), époque à laquelle, en suite de l'amortissement des emprunts, ce revenu s'élèvera à plus de 28 pour 100, avec une part proportionnelle plus que TRIPLE de ce capital, que, depuis longtemps, ils auront pu faire fructifier dans d'autres entreprises.

La publication légale des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

De la dame AUTREAU (Julie-Désirée) et de son mari, rue de Valenciennes, n. 4. ci-devant, actuellement au boulevard de la Chapelle, n. 47, le 27 octobre, à 11 heures (N° 442 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de tous les actes relatifs aux faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

De la dame AUTREAU (Julie-Désirée) et de son mari, rue de Valenciennes, n. 4. ci-devant, actuellement au boulevard de la Chapelle, n. 47, le 27 octobre, à 11 heures (N° 442 du gr.).

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de tous les actes relatifs aux faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

De la dame AUTREAU (Julie-Désirée) et de son mari, rue de Valenciennes, n. 4. ci-devant, actuellement au boulevard de la Chapelle, n. 47, le 27 octobre, à 11 heures (N° 442 du gr.).

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de tous les actes relatifs aux faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

De la dame AUTREAU (Julie-Désirée) et de son mari, rue de Valenciennes, n. 4. ci-devant, actuellement au boulevard de la Chapelle, n. 47, le 27 octobre, à 11 heures (N° 442 du gr.).

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de tous les actes relatifs aux faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

Rue Montmartre, 170, près le boulevard.

A LA VILLE DE PARIS

Mise en vente

DE PLUS D'UN MILLION DE

VELOURS DE SOIE

DE TOUTES LES COULEURS

A **13** FR. **50** C. LE MÈTRE

Tous ces velours, magnifiques de nuances et de qualité, sont d'une valeur réelle de 28 fr.; au prix de 13 fr. 50 c., ils représentent le plus extrême bon marché qui ait jamais été offert aux acheteurs.

Seront également mises en vente à des prix extraordinaires de bon marché

D'IMMENSES QUANTITÉS DE SOIERIES

PARMI LESQUELLES NOUS SIGNALONS

DE TRÈS BELLES ÉTOFFES UNIES

DE TOUTES COULEURS

EN POULT DE SOIE, MOIRE ANTIQUE, TAFFETAS, GROS DES INDES, ETC.

NOTA.— A l'occasion de cette mise en vente, **UNIQUE** et **HORS LIGNE** la **VILLE DE PARIS** croit devoir rappeler qu'elle vend seulement en détail, et que, pour éviter qu'il en soit autrement, elle se réserve de livrer les **ROBES DE VELOURS** et autres étoffes au domicile des acheteurs.